

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude RIQUIN

OBJET : Organisation du 19ème Raid Aventure – conventions de partenariat

La 19 ème édition du « Raid aventure » se déroulera du 20 au 26 avril 2009 Organisée par la Ville, cette animation sportive en direction des jeunes de 13 à 17 ans vise à développer le courage, l'audace et la solidarité.

La Ville ne disposant pas ou peu d'agents détenteur de compétences et de qualifications pour animer et encadrer les ateliers suscitant émotions et sensations (parcours de cordes, descentes en rappel, tyroliennes, parcours sportifs), il lui est nécessaire de s'associer à des partenaires extérieurs.

***Le club alpin français** qui met un membre du club qualifié en renfort sur l'atelier escalade. La Ville fournit le matériel nécessaire à la pratique et procure à cette personne les repas. Pour l'aide apportée, elle accorde à l'association une subvention de 630€.*

***Le spéléo-club châtelleraudais** qui assure l'animation avec l'encadrement diplômé pour les ateliers tyrolienne et descente en rappel. La ville fournit le matériel nécessaire à la pratique des activités et procure à ces personnes les repas. Pour l'aide apportée, elle accorde à l'association une subvention de 1 730€*

***L'Ecole de Gendarmerie** qui gracieusement, affecte un gendarme à l'atelier parcours sportif et met à disposition des locaux de l'école pour la cérémonie de remise des récompenses. La Ville fournit le matériel nécessaire et assure la restauration*

***L'escadron de gendarmerie mobile** dont 4 gendarmes sont mis gratuitement à disposition et apportent un soutien technique dans les ateliers de cordes. La Ville fournit le matériel nécessaire et assure la restauration*

***La Région Poitou-Charentes** met gracieusement à disposition les locaux scolaires du lycée Edouard Branly dans le cadre d'un cours d'escalade, les 20, 21 22, et 26 avril.*

* * * * *

VU la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations

VU l'article 6 modifié de la loi du 1^{er} juillet 1901, relative à l'organisation des associations,

CONSIDERANT l'intérêt local du Raid Aventure

Le conseil municipal, ayant délibéré autorise le maire ou son représentant à signer les conventions de partenariat avec:

- le club alpin français
- le spéléo club châtelleraudais
- l'école de gendarmerie
- L'escadron de gendarmerie mobile
- la Région Poitou-Charentes et le lycée Edouard Branly

et d'attribuer

une subvention de 630€ au club alpin français

une subvention de 1 730€ au spéléo club châtelleraudais.

La dépense sera imputée sur le compte budgétaire 422.3 / 6574 / 5300

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la ville de Châtelleraut
Transmis à la sous préfecture le
Publié en mairie le

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
Le directeur général adjoint des services
Philippe TURBAULT